



**EVALUER LA QUALITE DES ACTIVITES ET PRESTATIONS
DELIVRES PAR LES ESSMS**

70 heures

Présentation

Cette formation s'adresse à des professionnels des ESSMS expérimentés, désireux d'exercer la fonction d'évaluateur externe.

L'évaluation de la qualité dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux doit être réalisée tous les 5 ans par des organismes indépendants. Ceux-ci mobilisent une équipe d'au moins 2 évaluateurs pour apprécier selon les méthodes et outils élaborés par la Haute Autorité de Santé (HAS) le niveau de qualité de l'ESSMS.

Il s'agit d'un temps fort en enjeux pour les gestionnaires, les pouvoirs publics et bien évidemment les personnes vulnérables. « Evaluer la qualité des activités et des prestations délivrées par les ESSMS » nécessite une maîtrise du cadre réglementaire et des références professionnelles en vigueur.

Cette formation permet aux professionnels de se préparer à piloter une évaluation de façon très opérationnelle. C'est également une opportunité pour les dirigeants de renforcer leur maîtrise de l'environnement réglementaire et normatif du secteur social et médico-social afin de se saisir de l'évaluation comme un levier pour défendre, valoriser et faire vivre les projets d'établissements et services, tout en garantissant les droits et libertés des personnes accueillies ainsi que la qualité des prestations.

La formation « Évaluer la qualité des activités et des prestations délivrées par les ESSMS » proposée par le Collège Coopératif PAM et assurée par les formateurs de R&H Organisation s'inscrit dans le droit fil de ce texte réglementaire.

Publics

Pour des professionnels des ESSMS expérimentés, désireux d'exercer la fonction d'évaluateur externe

Objectifs

Permettre aux participants de disposer des méthodes et des outils nécessaires à la réalisation de l'évaluation externe des établissements et services sociaux et médicosociaux.

- **Mettre en œuvre les principes méthodologiques de la HAS dans l'évaluation d'un établissement ou service**
- **Maîtriser le référentiel national et le manuel d'évaluation**
- **Identifier la réglementation et les « bonnes pratiques professionnelles » qui entrent dans le champ de l'évaluation sociale et médico-sociale**
- **Formaliser un projet évaluatif en concertation avec l'établissement ou le service**
- **Elaborer des préconisations en matière d'amélioration**

CURSUS

Rentrée : Avril 2024

Durée : 10 jours

Cours : 56 h

Stage : 14 h

Rythme : 2 jours / mois

TARIFS

3 600€

Dont Frais de certification : 200€

Modes de financement acceptés :

-via employeur (PDC, OPCO...)

-autofinancement

-France Travail (pour les demandeurs d'emploi)

CONTACT

Responsable formation
Philippe NECTOUX

Informations

Lorraine COLLIN PARIS

lcollinparis@collcoop.org

04 42 10 02 39



Admission

- Constitution d'un dossier d'admission
- Entretien de sélection

Conditions d'accès

Les conditions d'accès sont consultables sur notre site internet www.collcoop.org

Partenaires



Contenu

La formation est organisée en 5 modules :

Module 1 – Le cadre légal, réglementaire et méthodologique de l'évaluation sociale et médico-sociale – (2 jours)

Module 2 – Les exigences qualité de l'évaluation sociale et médico-sociale – (2 jours)

Module 3 – La conduite d'une évaluation et la mise en forme d'un rapport (2 jours)

Module 4 – Stage de mise en pratique en établissement social ou médico-social – Rédaction d'un rapport (2 jours)

Module 5 – Présentation et analyse des rapports, retours d'expériences. Apports méthodologiques complémentaires (à distance en visio conférence)

Les modules 1 et 2 sont communs avec la formation « **Référent qualité : Animer la démarche d'amélioration continue de la qualité et de prévention des risques dans les ESSMS** »

Prérequis et conditions d'accès :

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 7 du secteur social ou médico-social
OU
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 6 du secteur social ou médico-social et de la certification « Animer la démarche d'amélioration continue de la qualité et de prévention des risques dans les ESSMS »
OU
- Justifier de 3 années d'expérience minimum à un poste de direction au sein d'un établissement ou d'un service social ou médico-social

Plus d'infos



Recrutement

Entretien de sélection : sur convocation, après réception du dossier de candidature

En continu :

de janvier au 5 avril 2024

Allègements

Allègements possibles si le candidat présente un **certificat de formation « Référent qualité certifié »**

Certification

Certification des compétences :

Rédaction d'un rapport individuel, validation par un jury indépendant.

Le certificat est une reconnaissance formelle des compétences acquises au cours du cycle de formation